

3. Les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent à Niagara, le 17 septembre 1792, et furent ouvertes par le lieutenant-gouverneur Simcoe. Le Conseil législatif était composé de sept membres, et l'Assemblée législative de seize. Dans sa première session, l'Assemblée législative adopta l'introduction de la loi anglaise, pour règle de décision dans toutes les matières de controverse relatives à la propriété et au droit civil, et aussi l'introduction des jugements par jury.

4. Dans sa session de 1793, l'Assemblée législative du Haut-Canada adopta l'abolition de l'esclavage.

5. En 1796, le siège du gouvernement du Haut-Canada fut transféré de Niagara à Toronto, par le gouverneur Simcoe.

6. L'Assemblée législative du Haut-Canada, dans ses sessions de 1792 et 1795, imposa des droits sur des boissons et les épiceries, afin d'élever le revenu public au niveau de la dépense. Le revenu de la province n'était alors que de sept à huit mille livres sterling; tandis que la dépense s'élevait à £25000.

7. En 1793, lord Dorchester arrivait au Canada, pour la troisième fois, en qualité de gouverneur-général. Il était muni d'amples instructions qui autorisaient le gouverneur à nommer un nouveau Conseil exécutif composé de neuf membres, dont deux Canadiens, et qui permettaient aux séminaires et aux communautés religieuses de se perpétuer, suivant les règles de leur institution.

8. Les principaux travaux de la session de 1795, furent : 1o. le règlement des rentes et autres charges seigneuriales ; 2o. la légalisation du numéraire qui avait cours dans le pays ; et 3o. la conversion de la monnaie sterling en cours du pays.

9. Lord Dorchester eut pour successeur, dans l'été de 1796, le général Prescott. Ce dernier ouvrit le second Parlement provincial le 24 janvier 1797. M. Panet y fut de nouveau élu président.

Pendant le gouvernement du général Prescott, un traité d'amitié, de commerce et de navigation, fut passé entre l'Angleterre et les Etats Unis, concernant la province du Canada.

A l'occasion de la réélection de M. Panet, comme président de la Chambre d'Assemblée, on remarqua que des défactions s'étaient produites dans les rangs des Canadiens. MM. de Bonne et de Lanaudière, par exemple, animés de sentiments peu honorables, votèrent en cette circonstance avec le parti anglais. Il n'est que juste de reconnaître, cependant, que le peuple s'était efforcé, aux élections précédentes, de rejeter les membres qui avaient voulu proscrire la langue française.

10. Le général Prescott fut remplacé, en juillet 1799, par Robert-Shore Milnes, en qualité de lieutenant-gouverneur. Ce fut pendant l'administration de celui-ci que la couronne, malgré la réclamation de la Chambre, s'empara définitivement, en 1800, des biens des Jésuites. A Robert-Shore Milnes, succéda l'honorable Thomas Dunn, président du Conseil exécutif.

11. En 1805, paraissait le *Mercury*. Cette feuille soutenait qu'il était temps que le Canada fût Anglais. L'année suivante, les Canadiens fondaient à Québec, un nouveau journal, le *Canadien*, pour défendre leur langue et leurs institutions. L'apparition de cette dernière feuille marqua l'ère de la liberté de la presse au Canada.

Dans le district de Montréal, on s'opposait à certaines clauses de la loi des chemins; les corvées étaient devenues fort onéreuses, et le peuple ne portait tout naturellement qu'une médiocre affection au gouverneur et à ses créatures. Toutefois, en dépit de l'appel fait aux Canadiens par M. Adet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, pour les engager à embrasser la cause républicaine, ce mécontentement ne dégénéra point en hostilité ouverte, et rien n'autorisait le gouverneur à prendre des mesures de répression dont il eût dû faire usage pour effrayer le peuple.

portante question la Chambre s'occupait-elle ?—3. Où les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent-elles ? Comment étaient-elles composées ?—4. Qu'adoptait l'Assemblée législative du Haut-Canada, en 1793 ?—5. Quand le siège du gouvernement du Haut-Canada fut-il transféré de Niagara à Toronto ?—6. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans ses sessions de 1793 et 1795 ? Quel était le revenu de la province ?—7. Qui est-ce qui arrivait au Canada, en 1793, en qualité de gouverneur-général ?

8. Quels furent les principaux travaux de la session de 1795 ?—9. Par qui fut remplacé lord Dorchester ? Quand et pourquoi fut ouvert le second Parlement provincial ? Quel principal événement eut lieu pendant le gouvernement du général Prescott ? Que remarqua-t-on avec peine à l'occasion de la réélection du président ?

11. Quels journaux parurent pour la première fois à Québec, en 1806 et 1805 ? Comment fonctionnait la loi des chemins, à Montréal ?

Attiré à Québec par un charpentier de navire du nom de Black, un enthousiaste américain, nommé McLane fut accusé d'avoir comploté la perte du Canada, et, pour ce crime imaginaire, on le condamna à mort. Il fut exécuté avec un grand appareil militaire, dans un endroit élevé de la ville, et par cela même visible de loin, afin sans doute de jeter une profonde terreur au sein du peuple.

12. Le 21 octobre 1807, arrivait à Québec, en qualité de gouverneur-général, Sir James Craig, militaire de quelque réputation, mais administrateur despotique, rempli de préjugés contre les Canadiens et leur religion.

13. L'année suivante, la Chambre ayant voté, à la majorité de 22 contre 2, un acte par lequel les juges étaient exclus des rangs de la représentation, le Conseil rejeta la mesure. Peu de temps après, les principaux membres du Parlement étaient retranchés de la liste des officiers de milice. A la session suivante, le Parlement fut dissous par le gouverneur, pour avoir osé insister sur la nécessité d'un ministère responsable, et sur la liberté de discussion dans les Chambres.

14. Le nouveau Parlement se réunit à la fin de janvier 1810. Dès l'ouverture de la session, il protesta énergiquement contre le langage insultant dont s'était servi Sir James Craig en prorogeant le dernier Parlement. A un amendement, par le Conseil, du bill des juges, il déclara, à la majorité des trois quarts, le siège du juge de Bonne vacant au Parlement.

15. Le gouverneur qui, jusque-là, avait eu peine à se contenir, cassa le nouveau Parlement, fit saisir les presses et arrêter le propriétaire du *Canadien*, sous accusation de haute trahison. Quelques jours après, le Conseil, composé du juge Sewell, de l'évêque protestant et des MM. Dunn, Baby, Williams, Irvine et Young, ordonna l'arrestation des MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, Papineau, Laforce et de plusieurs autres citoyens notables.

16. Malgré ces violences, les mêmes députés furent réélus. En rendant compte de ces troubles au ministère, Craig lui proposa comme moyens plus efficaces d'angliciser et de protestantiser le pays, savoir : 1o de changer ou de suspendre la Constitution ; 2o de rendre ensuite le gouvernement indépendant du peuple, en employant les biens des Sulpiciens et des Jésuites à payer les dépenses publiques ; 3o enfin, de réserver au roi la nomination des curés dans toutes les paroisses.

17. Lorsque le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Eglise, Mgr. Plessis, évêque de Québec, montra une telle fermeté, que le gouverneur jugea prudent de ne rien entreprendre contre l'administration religieuse du pays. Mais ce qui fit surtout modifier la politique du gouvernement colonial, ce fut l'attitude menaçante des Etats-Unis.

18. Les citoyens que le gouverneur avait fait emprisonner furent alors remis en liberté sans subir de procès. La loi des juges fut adoptée et reçut la sanction royale. Enfin, Craig partit pour l'Europe, le 11 juin 1811, laissant l'administration du gouvernement colonial à l'honorable Thomas Dunn, ancien président du conseil.

—12. Quel nouveau gouverneur-général arrivait à Québec, le 21 octobre 1807 ? Quel fut le sort de McLane ?—13. Que se passa-t-il en 1808 ?

14. Quand le nouveau Parlement se réunit-il ? Quels furent ses procès ? Comment le Parlement répondit-il à l'amendement, par le Conseil, du bill des juges ?—15. Que fit le gouverneur qui, jusque-là avait eu peine à se contenir ?—16. Quel fut le résultat des élections, après ces violences ? Quels moyens Craig proposa-t-il pour angliciser et protestantiser le pays ?

17. Quelle fut la conduite de Mgr. Plessis, quand le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Eglise ? Qu'est-ce qui fit surtout modifier la pratique du gouvernement colonial ?—18. Que fit-on des citoyens qui avaient été emprisonnés ? Que devint la loi des juges ? En quelle année Craig fut-il rappelé ?

M O R A L E .

Les grands prix de vertu.

A l'Académie, la journée du 13 août a été consacrée à la littérature et à la vertu. M. Patin, le disserta secret et perpétuel de l'Académie française, a lu dans la séance publique annuelle de l'illustre compagnie, son rapport